

D – 2025/38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 AVRIL 2025

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Sandrine HERNANDEZ – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Madame Déborah Marie MARTIN – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) : Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD.

Secrétaire de séance : Mickaël COURSEAUX.

OBJET : Moulin de Montalon – Refuge insolite de Saint-André-de-Cubzac
Tarif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 31 pour et 2 abstentions (MM. FAMEL, CHARRIER), fixe comme suit le tarif d'une nuit au moulin de Montalon – Refuge insolite de Saint-André-de-Cubzac :

	TARIF
1 nuit au moulin de Montalon pour 2 personnes	Gratuit
Caution	200,00 €

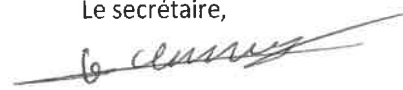
Le maire,



Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,



Mickaël COURSEAUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 9 AVR. 2025